



## Est ce que c'est vrai?????"

Par **RACHA**, le **21/04/2008** à **21:39**

Bonjour !

J'ai l'honneur de connaître et m'inscrire dans votre site qui fournit un grand effort pour satisfaire ses expéditeurs en leur donnant des bonnes solutions à leurs problèmes.....MERCI d'avance.....

Si vous me permettez! mon futur mari ;nationalité Française résidant au Maroc après notre connaissance et notre rencontre.il est en instance de divorce je suis qu'une femme simple! nationalité Marocaine et j'habite au Maroc.j'ai reçu mon divorce le mois de Mai 2006....

Notre projet sincère et sérieux c'est que nous voulions nous marier et vivre ensemble tranquille.on vit ensemble depuis (2ans et 1/2) en attendant son divorce qui a croisé un énorme obstacle c'est que son ex-femme--(a laquelle j'ai beaucoup de respect comme elle est la mère aux enfants de mon futur-mari)--a demandé 50 000 de plus que la moitié de la revenue de la vente de leurs maisons.lui il n'est pas d'accord a fin de payer cette somme.la cause qui a développé l'opération du divorce en la repoussant tout les 3mois...ce qui a augmenté ma crainte sont les avis et les conseils des autres personnes que je connaisse on m'avertissant que le divorce en FRANCE est très compliqué et ça dure longtemps; entre 3 et 6 ans.

S.V.P: vous vous croyez à ça? ils ont vraiment raison ou tord???

pour savoir:lui et son-ex sont séparés depuis plus de 14ans parce qu'elle a tué son bébé après l'accouchement et elle l'a jeté dans le jardin de la maison par la fenêtre du toilette .lui; il n'arrive pas à y croire;il était choqué par sa mauvaise geste alors il a eu des dépressions et beaucoup de douleur;il s'était sauvé grâce aux soins médicaux.....ils ont des enfants sont

majeurs sauf un qui éteint de la maladie (schizophrénie).et il a eu un autre enfant avec une autre femme avec laquelle il a vécu des désagréables années; et il lui envoie chaque mois la pension de son fils par chèque postale ....

Mon futur puisqu'il est résidant au Maroc ça ne l'empêche pas d'aller en France pour voir ses enfants et surtout s'ils ont des occasions soit de mariages ou d'avoir un nouveau-né

.....

Dernièrement ; son ex lui a envoyé une lettre en lui parlant sec qu'il n'a pas le droit de mettre ses pieds dans la maison selon la loi.s'il vient en France il vaut mieux chercher un endroit pour dormir sachant que lui il dort pas à la maison mais il dort dans sa caravane dans le jardin de la maison.....c'est très long et très compliqué je crois.....j'attends votre réponse